

Embarrassante "homophobie" ?

Article rédigé par *Thibaud Collin**, le 27 janvier 2006

Un député, Christian Vanneste (UMP, Nord), condamné pour homophobie, un rapport parlementaire réduisant la différence entre le PaCS et le mariage : telle est la moisson de la semaine écoulée... Méditons sur ces deux évènements.

Qu'a donc déclaré Christian Vanneste (photo), au Parlement, qui pût entraîner les foudres de la justice ? "J'ai dit que l'homosexualité était inférieure à l'hétérosexualité. Si on la poussait à l'universel, ce serait dangereux pour l'humanité." "Je critique les comportements, je dis qu'ils sont inférieurs moralement." Le député a été condamné mardi 24 janvier en première instance pour injure envers les homosexuels, en application de la loi du 30 décembre 2004 fondant la HALDE (haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) qui étend le dispositif de la loi Gayssot (1991) à l'orientation sexuelle (le député a fait appel).

Au moment même où cette loi limitant la liberté d'expression et la recherche historique concentre des critiques de plus en plus fréquentes, nous assistons donc à la condamnation d'un représentant du peuple français pour délit d'opinion. Car Christian Vanneste, professeur de philosophie, s'est bien gardé d'incriminer les personnes. Il a porté un jugement moral et politique sur un comportement. Lorsqu'il affirme que ce comportement est un danger pour l'humanité, il ne fait que reprendre le principe d'universalisation de la morale de Kant.

Le plus évident, c'est que cette loi de 2004 fait peser une épée de Damoclès sur tout débat futur concernant la revendication homosexuelle. Car finalement, au nom de quel argument interdire à deux personnes de même sexe de se marier, comme vient de la rappeler Valérie Pécresse, rapporteur de la Mission famille ? Au nom de l'intérêt de l'enfant à avoir un père et une mère. Mais qui nous dit que ce n'est pas aussi bien d'avoir deux mères ou deux pères ? Au nom d'une distinction anthropologique et morale selon laquelle il est mieux pour l'enfant d'être élevé par ses deux géniteurs naturels. On voit ici aussitôt que les débats sur le mariage gay et l'homoparentalité ne peuvent pas échapper au jugement moral et politique. Ainsi lorsque les parlementaires de droite ont adopté sous la pression de l'Élysée les modalités retenues par la loi de la lutte contre l'homophobie, ils se sont mis dans une position singulièrement délicate.

La majorité croit qu'elle peut renforcer le PaCS pour mieux éviter le mariage gay et l'homoparentalité. En préconisant l'introduction d'un "devoir d'assistance entre les partenaires", elle prend le risque de renforcer l'indifférenciation entre mariage et PaCS, prolongeant leur alignement technique et financier. Ainsi se vide de plus en plus le sens du mariage, ce qui ne fait que mieux manifester l'arbitraire de la différence relativement à la filiation.

Les députés PS de la Mission parlementaire ne s'y sont pas trompés en dénonçant l'axe conservateur du rapport adopté par la majorité, pour refuser le mariage gay et l'homoparentalité. L'UMP doit se donner tous les moyens de sortir d'une logique absurde qui rend toujours plus crédible et audible la revendication homo, tout en refusant d'en tirer les conclusions politiques.

*Thibaud Collin est philosophe. Il a publié notamment *Le Mariage gay, les enjeux d'une revendication* (Eyrolle, 2005).

> Le blog de Christian Vanneste : vanneste.over-blog.org

> Lire le

rapport de la Mission sur la famille et les droits des enfants

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>